



**Programme 2014 d'éducation relative  
à l'environnement - Convention avec  
l'association Alter Alsace Energies**

**Rapport n° CP/2014/804**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Il est proposé de passer une convention financière avec l'Association Alter Alsace Energies, afin de préciser les modalités de versement de la subvention de 10 200 € qui lui a été attribuée par délibération de la commission permanente du 3 mars 2014, dans le cadre du programme 2014 d'éducation relative à l'environnement.

La commission permanente du 6 janvier 2014 a attribué une subvention de 10 000 € à l'Association Alter Alsace Energies pour l'accompagnement des collèges dans leur démarche de projet expérimental de maîtrise de l'énergie et pour l'accompagnement des agents techniques des collèges dans la maîtrise des systèmes de chauffage.

La commission permanente du 1<sup>er</sup> septembre 2014 a attribué une subvention de 9 600 € à l'association Alter Alsace Energies pour la poursuite de l'accompagnement des personnes qui entrent dans un logement Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Il est rappelé par ailleurs, que par délibération du 3 mars 2014, la commission permanente a attribué, dans le cadre du programme 2014 pour l'éducation à l'environnement, une subvention d'un montant de 10 200 € à l'association Alter Alsace Energies pour des animations sur l'énergie se décomposant comme suit :

- 5 100 € pour des animations en école primaire,
- 5 100 € pour des animations en collèges et lycées.

Cette subvention a été notifiée par courrier du 3 mars 2014.

Le montant total des aides allouées en 2014 à l'association Alter Alsace Energies s'élève ainsi à 29 800 €.

De fait, le montant total des aides allouées en 2014 à ce même tiers bénéficiaire dépasse le seuil de 23 000 € fixé au règlement financier du département, au-delà duquel il est nécessaire de passer une convention.

Il est proposé de préciser par convention annexée au rapport, les modalités de l'intervention du Département pour la subvention attribuée le 3 mars 2014 à l'association Alter Alsace Energies dans le cadre du programme 2014 pour l'éducation à l'environnement.

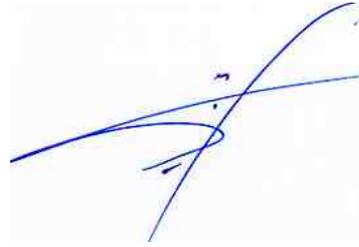
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- approuve la convention financière à intervenir entre le Département et l'association Alter Alsace Energies pour définir les modalités de la subvention attribuée dans le cadre du programme 2014 d'éducation à l'environnement,*
- autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL